

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes le 25 juin 2019

## Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Haute Bretagne s'engage pour ses professionnels et signe une charte sociale commune

*Le 24 juin 2019 au CHU de Rennes, les 10 établissements publics de santé membres du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Haute Bretagne et les représentants syndicaux ont signé une charte sociale. Son but : poser les règles du jeu communes en matière de gestion des ressources humaines et permettre leur lisibilité auprès des professionnels.*

Constitué en juillet 2016, le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Haute Bretagne s'intègre dans la continuité des coopérations déjà engagées entre 10 établissements hospitaliers du territoire de santé n°5<sup>1</sup>. Le groupement a fait le **choix d'une gouvernance souple**, dans une logique fédérative et non intégrative, avec des instances resserrées.

Des groupes de travail ont été organisés en **2017 et 2018 avec les organisations syndicales volontaires et les représentants des directions des établissements** membres en vue de co-construire une charte d'engagement en matière de recrutement, de formation et mobilité, de prévention de risques professionnels, de qualité de vie au travail...

### Fiche d'identité

#### GHT Haute Bretagne

- ▶ **Création** : 1<sup>er</sup> juillet 2016
- ▶ **10 membres** :
  - CHU de Rennes
  - CH de Montfort
  - CH de Saint Méen Le Grand
  - CH Intercommunal Redon/Carentoir
  - CH Fougères
  - CH La Roche aux Fées – Janzé
  - CH Grand Fougeray
  - CH Marches de Bretagne
  - CH Vitré
  - CH de La Guerche de Bretagne
- ▶ **Population** : 930 000 habitants
- ▶ **Capacité** : 5 264 lits et places
- ▶ **Moyens humains** : 11 517 ETP
- ▶ **Budget cumulé** : 971 M€

<sup>1</sup> Le territoire de santé n°5 est délimité par les villes d'Antrain et de St Brice au nord, de Redon et du Grand Fougeray au sud, de Saint Méen le Grand et de Carentoir à l'ouest et de Vitré et Fougères à l'est.



**Signée le 24 juin 2019 au CHU de Rennes**, par les représentants des 10 établissements du GHT et des 3 organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC) avec qui elle a été travaillée, **cette charte sociale porte l'ambition de faire vivre des valeurs communes dans la gestion des personnels**, notamment le respect des professionnels, la volonté d'accompagner les parcours et l'équité.

### 3 axes structurants de la charte sociale du GHT Haute-Bretagne

► **La formation comme vecteur de l'accompagnement et de la mise en œuvre des projets territoriaux :**

la déclinaison de la mise en œuvre du projet médical et soignant partagé (PMSP) au niveau de territoire aboutit à la nécessité d'adapter les compétences et les pratiques professionnelles au sein des établissements du territoire, dans le cadre de l'évolution de l'offre de soins et des prises en charge. L'objectif est à ce titre de partager et rendre accessible l'offre de formation proposée par chaque établissement, en mettant l'accent sur



les spécialités de chacun. Par ailleurs, concernant la formation initiale des professionnels de santé, le GHT peut compter sur ses 12 écoles de formation, qui constituent un vivier de recrutement très important.

- ▶ **L'accompagnement des parcours des professionnels au sein du territoire du GHT :** au-delà du travail engagé sur les fonctions supports (achats, systèmes d'information, qualité, coordination des instituts de formation et des écoles) nécessitant une cartographie territoriale des ressources ; l'accompagnement des parcours professionnels doit se traduire par un accès simplifié des professionnels à la mobilité via la construction d'une bourse des emplois territoriale, l'harmonisation des supports de recrutement et la valorisation du territoire comme source d'opportunités.
- ▶ **La promotion de la qualité de vie (QVT) au travail à l'échelle du territoire,** via le développement d'une culture commune de la QVT permettant de sensibiliser et former les professionnels, la valorisation des actions et initiatives menées au sein des établissements. Par ailleurs, l'échelle territoriale permet de renforcer les démarches de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi, en développant des synergies entre les professionnels ressources de cette thématique, et la constitution d'un service de santé au travail territorial (démarche pour laquelle le GHT Haute Bretagne est accompagné financièrement par l'ARS Bretagne).

